



DECISION n° 2023-678

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu l'avenant au contrat de M. Richard ASSIGA, Directeur adjoint en charge des finances en date du 1^{er} décembre 2023 ;

Vu la convention constitutive du GCS Le Drouais en date du 15 décembre 2020 et l'avenant en date du 15 juin 2022 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 juillet 2022 maintenant en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du CH de Dreux Monsieur Hugo MONTAMAT, à compter du 21 décembre 2022, pour une période de quatre ans ;

DECIDE

Article 1 :

De désigner M. Richard ASSIGA, Directeur adjoint en charge des finances en tant que mandataire pour me représenter au sein de l'Assemblée générale du GCS Le Drouais.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2023.

Fait à Dreux, le 1^{er} décembre 2023

Le Directeur – **Hugo MONTAMAT**



Copies :

Dossier administratif de l'intéressé, Préfecture, Intéressé

